

Image not found or type unknown



Donner la garde à sa tante

Par **PhilippeDeDakar**, le **07/12/2023** à **11:24**

BonjourrrrrHabitant actuellement au Sénégal avec mon épouse (couple Français / Sénégalaise avec le mariage légalisé en France), rn nous désirons confier la garde de notre fils âgé de 9 ans (il a la nationalité Française) à la garde de sa tante habitant en France afin qu'il puisse y suivre ses études. Quel document dois-t-on fournir afin de rendre possible son inscription à l'école ?rnrrnMerçi d'avance